



Séance d'ajournement du conseil municipal
Le lundi 27 novembre 2017, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Nomination – Maire suppléant
3. Délégation de dossiers municipaux (tâches) aux nouveaux membres du conseil
4. Poste de direction générale et greffe – Affichage et processus d'embauche – Mandat professionnel
5. Entente avec les cadres – Formation d'un comité
6. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
7. Modification de la résolution 12-12-263 - Régularisation du droit de propriété – Parc Germain-Deslauriers
8. Modification de la résolution 17-07-143 – Régularisation des lots 5 828 789 et 5 828 790
9. Modification de la résolution 17-03-65 – Acquisition du bateau Karaboudja
10. Modification de la résolution 16-11-265 – Échange de terrains – 203, rue du Quai
11. Modification de la résolution 16-11-266 – Échange de terrains – 209, rue du Quai
12. Deux appels d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ
13. Convention collective – Acceptation de la lettre d'entente numéro 6
14. Prochaine séance du conseil – le lundi 4 décembre 2017
15. Autres sujets
16. Tour de table du conseil
17. Période de commentaires et de questions
18. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 27 novembre 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
David Landry, conseiller
Mmes Marie-Hélène Richard, conseillère
Denise Leblanc, conseillère
Était absent : M. Antoine Audet, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Daniel Bujold, directeur général par intérim.

17-11-233 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance d'ajournement tenue le lundi 27 novembre 2017 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

17-11-234 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité

De nommer monsieur Steven Parent au poste de maire suppléant.

17-11-235 DÉLÉGATION DE DOSSIERS MUNICIPAUX (TÂCHES) AUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL

Point d'information.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, informe les personnes de l'assistance des dossiers municipaux délégués aux membres du nouveau conseil municipal. Une description de ces dossiers sera d'ailleurs inscrite sur le site Internet de la Ville.

17-11-236 POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE – AFFICHAGE ET PROCESSUS D'EMBAUCHE – MANDAT PROFESSIONNEL

David Landry se retire des délibérations compte tenu de son intérêt dans cette affaire;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et greffier est vacant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Bujold assume présentement l'intérimaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE la firme Ressources humaines Lambert, soit mandatée afin de procéder à l'affichage et à l'assistance dans le processus d'embauche du poste de directeur général.

QU' un comité soit formé de la direction générale par intérim ainsi que trois élus, soient : les conseillers Denise Leblanc, Jean-Simon Landry et le maire, Mathieu Lapointe afin de siéger sur ce dossier.

17-11-237 ENTENTE AVEC LES CADRES – FORMATION D’UN COMITÉ

CONSIDÉRANT la demande du personnel cadre d’un renouvellement de l’entente avec les cadres au niveau des balises en matière d’échelon, d’échelle salariale ainsi qu’au niveau normatif;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l’unanimité

QU’ un comité de négociation soit formé par trois personnes, soient 2 membres du conseil, Denise Leblanc et Jean-Simon Landry accompagnés de la direction générale;

Le tout, afin de finaliser l’entente avec les cadres.

17-11-238 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

CONSIDÉRANT les élections municipales du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Lapointe et madame France Leblanc, agissaient à titre de représentants du conseil de ville au sein du Comité consultatif d’urbanisme et qu’il faudra les remplacer;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l’unanimité

QUE les nouveaux représentants du conseil de ville au sein du Comité consultatif d’urbanisme soient Jean-Simon Landry et Antoine Audet.

17-11-239 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-12-263 - RÉGULARISATION DU DROIT DE PROPRIÉTÉ – PARC GERMAIN-DESLAURIERS

CONSIDÉRANT la résolution 12-12-263 concernant la cession du parc Germain-Deslauriers;

CONSIDÉRANT QUE certains détails de procédure doivent être revus;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l’unanimité

QUE Me Nancy Roy, notaire, soit mandatée afin de finaliser la cession du parc Germain-Deslauriers.

QUE le conseil municipal mandate le maire ainsi que le directeur général et greffier, et en son absence la greffière adjointe, à signer et parapher les actes et documents concernant ce dossier, et ce, pour et au nom de la Ville.

17-11-240 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-07-143 – RÉGULARISATION DES LOTS 5 828 789 ET 5 828 790

CONSIDÉRANT les résolutions 13-09-234 et 17-07-143 concernant la régularisation de l’élargissement de la route St-Onge dont certains terrains font l’objet d’un empiètement de la Ville spécifiquement pour les lots 5 828 789 et 5 828 790;

CONSIDÉRANT QUE les signataires ne sont plus à la Ville de Carleton-sur-Mer;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate le maire ainsi que le directeur général et greffier, et en son absence la greffière adjointe, à signer et parapher les actes et documents concernant ce dossier, et ce, pour et au nom de la Ville.

**17-11-241 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-03-65 – ACQUISITION
DU BATEAU KARABOUDJA**

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-65 concernant l'acquisition du bateau Karaboudja situé près de la Marina de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les signataires ne sont plus à la Ville de Carleton-sur-Mer;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate le maire ainsi que le directeur général et greffier, et en son absence la greffière adjointe, à signer et parapher les actes et documents concernant ce dossier, et ce, pour et au nom de la Ville.

**17-11-242 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 16-11-265 – ÉCHANGE DE
TERRAINS – 203, RUE DU QUAI**

CONSIDÉRANT la résolution 16-11-265 concernant l'échange de terrains sur la rue du Quai pour les fins de construction d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE les signataires ne sont plus à la Ville de Carleton-sur-Mer;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate le maire ainsi que le directeur général et greffier, et en son absence la greffière adjointe, à signer et parapher les actes et documents concernant ce dossier, et ce, pour et au nom de la Ville.

**17-11-243 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 16-11-266 – ÉCHANGE DE
TERRAINS – 209, RUE DU QUAI**

CONSIDÉRANT la résolution 16-11-266 concernant l'échange de terrains sur la rue du Quai pour les fins de construction d'un trottoir de béton;

CONSIDÉRANT QUE les signataires ne sont plus à la Ville de Carleton-sur-Mer;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate le maire ainsi que le directeur général et greffier, et en son absence la greffière adjointe, à signer et parapher les actes et documents concernant ce dossier, et ce, pour et au nom de la Ville.

17-11-244

DEUX APPELS D'OFFRES DE L'UMQ AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ACTUAIRES ET D'UN CONSULTANT POUR LA GESTION DES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ

ATTENDU QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (ci-après la Ville) désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Ville participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la Ville confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Ville s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

17-11-245

CONVENTION COLLECTIVE – ACCEPTATION DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 6

CONSIDÉRANT les besoins d'avoir un mécanicien au service des travaux publics;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte que la lettre d'entente numéro 6 concernant l'ajout de responsabilités de mécanicien fasse partie intégrante de la convention collective entre la Ville de Carleton-sur-Mer et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Carleton-Saint-Omer.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE LUNDI 4 DÉCEMBRE 2017

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance indiquant que la prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 4 décembre 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les conseillers présents.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Dix-neuf (19) personnes ont assisté à la séance d'ajournement. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Question

Une personne sur la rue de la Boulangerie s'interroge sur plusieurs aspects concernant la rue : usages (abattoir, garderie), cul-de-sac, droits de passage, achalandage, distance entre la rue et sa résidence, etc.

Des citoyens s'informent sur le dossier de la route 132 au centre-ville. Ils souhaitent que le MTMDÉT inclut dans le projet l'enfouissement des fils électriques et la plantation d'arbres.

Une personne souhaite que la présentation des dossiers soit améliorée.

Une personne demande ce que la Ville compte faire pour le bateau Karabudja et le St-Barnabé.

Réponse

Le maire vérifiera ces points avec le service d'urbanisme, une rencontre est à prévoir.

Le maire mentionne qu'une rencontre devrait avoir lieu prochainement avec le ministère.

Le maire mentionne qu'un nouveau système sera installé dans la salle afin de rendre les présentations des dossiers plus faciles et plus accessibles pour tous.

Le maire mentionne que ces dossiers cheminent normalement.

17-11-246

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45, Jean-Simon Landry propose de lever la séance.

Accepté.